



Fiche Technique – MP02TF19006

Mélange pour gaufres Belges

Monsieur Pancake sas

Date de la spécification: 06-06-2020

1/ Description

Général: Mélange prêt à l'emploi pour la préparation des gaufres au sucre.

Instruction d'utilisation/ recette: 1.000kg mélange avec de l'eau 0.270 L.

Procédé: fouetter le produit mécaniquement pendant 3 minutes sur basse vitesse avec crochet pétrisseur.

Cuisson: cuire le produit dans un gaufrier pendant 3-4min à une température de $\pm 170^{\circ}\text{C}$.

2/ Ingrédients

Sucre, farine de blé, poudre d'œufs entiers, graisse végétal (huile de tournesol), amidon de blé, dextrose, E450i, E500ii, sel, arôme de vanille, E451.

3/ Conservation

Le produit peut être conservé pendant 12 mois après la date de production dans l'emballage d'origine sans ouverture. Garder au sec et à l'abri de la lumière et de préférence au frais à une température de 20°C à 23°C maximum.

4/ Emballage

Emballage: Sac en papier avec une couche intermédiaire en plastique.

5 / Valeur nutritionnelle (per 100 gram)

Kcal	426	kcal	KJ	1802	KJ
gras	12.5	Gramme	Protéines	9.2	Gramme
- dont sature	0.8	Gramme	Fibres	1.0	Gramme
glucides	67.7	Gramme	Sodium	589.1	mg
-dont sucres	37.4	Gramme			

ces valeurs sont calculées à partir des données des fournisseurs.

6/ Déclaration des allergènes (tableaux ci-dessous)

Le produit contient du gluten de blé, de lait et d'œuf.

7/ Déclarations

OGM: MONSIEUR PANCAKE déclare de ne pas utiliser d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ou de produits dérivés d'OGM comme ingrédients dans son site de production. Le produit final, résultat d'ajouter cet article, n'est pas pris en compte pour l'étiquetage requis. Conformément au règlement européen 1829/2003/EC et 1830/2003/EC.

Ionisation: Le produit ni les ingrédients sont traités par rayonnements ionisants.

Pesticides: Le produit correspond au règlement européen 396/2005/EU et modifications afférentes.

Contaminants: Le produit correspond au règlement européen 1881/2006/EU et modifications afférentes.

Emballage: L'emballage correspond au règlement européen 1935/2004/EU, 1895/2005/EU, 2023/2006/EU et 10/2011/EU et modifications afférentes.

Cette spécification de produit se base sur les données disponibles à la date de rédaction de ce document. Ces données sont dérivées des processus de production, des déclarations des fournisseurs, de revues spécialisées et de la spécification des matières premières. Par conséquent, elles peuvent être modifiées en fonction du temps et de la disponibilité. La responsabilité du fait des produits est limitée à la responsabilité civile. La spécification est purement informative et ne peut pas être utilisée comme garantie opposable. Les modifications appliquées ne sont pas toujours communiquées. On peut modifier la préparation à la demande du client. On mentionne les changements sur l'étiquette. En cas de différences entre l'étiquette et la spécification, c'est l'étiquette qui prime.



Fiche Technique – MP02TF19006

Mélange pour gaufres Belges

Monsieur Pancake sas

Déclaration d'allergènes basée sur le règlement européen (UE) no 1168/2011 du 25 octobre 2011.

+ = Le produit contient des allergènes, comme ingrédients

- = L'article ne contient pas des allergènes

? : Les données ne suffisent pas et/ou le produit ne contient que des traces de la substance

Céréales contenant du gluten, à savoir blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées, et produits à bases de ces céréales	+
Crustacés et produits à base de crustacés	-
Œufs et produits à base d'œufs	+
Poissons et produits à base de poissons	-
Arachides et produits à base d'arachides	-
Soja et produits à base de soja	?
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	+
Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia ou du Queensland, et produits à base de ces fruits	-
Céleri et produits à base de céleri	-
Moutarde et produits à base de moutarde	-
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	?
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 ml/litre exprimées en SO ₂	-
Lupin et produits à base de lupin	-
Mollusques et produits à base de mollusques	-

Déclaration des allergènes conformément à la liste Alba/LeDa (version 2.0 -2011).

1 Gluten	+	8 Noix (fruits à coque)	-	13 Lupin	-
1.1 Blé	+	8.1 Amandes	-	14 Mollusques	-
1.2 Seigle	-	8.2 Noisettes	-	20 Lactose	+
1.3 Orge	-	8.3 Noix	-	21 Cacao	-
1.4 Avoine	-	8.4 Noix de cajou	-	22 Glutamate (E620-E625)	-
1.5 Épeautre	-	8.5 Noix de pécan	-	23 Viande de poulet	-
1.6 Kamut	-	8.6 Noix de Brésil	-	24 Coriandre	-
2 Crustacés	-	8.7 Pistaches	-	25 Maïs	-
3 Œufs	+	8.8 Noix de Macadamia	-	26 Légumineuses	-
4 Poisson	-	9 Céleri	-	27 Bœuf	-
5 Arachides (cacahuètes)	-	10 Moutarde	-	28 Porc	-
6 Soja	?	11 Sésame	?	29 Carottes	-
7 Lait	+	12 Dioxyde de Soufre et sulfites dans des concentrations > 10mg/kg or 10mg/l comme SO ₂			-